CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Date de la Convocation :	18 février 2026
Membres en exercice :	11
Membres présents :	09
Procurations :	01
Votants :	10
Exprimés :	10

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du dix-huit février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Bruno BOULAY, Maire.
Mesdames ; Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON-LANOISELÉE, Nadège POILVILAIN.
Messieurs ; Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absent(e)s représenté(e)s : Madame Bernadette HÉRISSON donne pouvoir à Madame Nadège POILVILAIN,

Absente : Madame Sandra CADIEU.
Quorum atteint.
Modalités de vote : Scrutin ordinaire.
Secrétaire de séance : Madame Aurélie MANCELLIER.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée le 06/03/2026

Numéro	Objet	Décision
2026-03-01	Vote des taux des taxes directes locales 2026	Approuvée
2026-03-02	Approbation du compte financier unique 2025 - Budget assainissement	Approuvée
2026-03-03	Affectation du résultat – exercice 2025 – budget assainissement	Approuvée
2026-03-04	Vote du budget primitif d'assainissement 2026	Approuvée
2026-03-05	Approbation du compte financier unique 2026 - Budget principal	Approuvée
2026-03-06	Affectation du résultat – exercice 2025 – budget principal	Approuvée
2026-03-07	Vote du budget primitif principal 2026	Approuvée

1. Vote des taux des taxes directes locales 2026 – Délibération 2026-03-01

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 10 février 2026,

Considérant qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :

	Taux votés
Taxe foncière bâtie (TFB)	37.45%
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43.92%
Taxe d'habitation (TH)	15.52%
TOTAL	

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

2. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget assainissement- Délibération 2026-03-02

Présentation générale du compte financier

Vue d'ensemble :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 412,08	10 500,00	19 912.08
	Recettes réalisées	B	**8 567,95**	**14 904.17**	23 472.06
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 978,29	26 787,08	48 765,37
	Dépenses réalisées	E	**2 492,48**	**13 613,22**	16 105,70
	Reste à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations d'exercice (+/-)	G=B-E	6 075,41	1 290,95	7 366,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 566,21	16 287,08	28 853,29
Solde ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	18 641,62	17 578,03	36 219,65
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	18 641,62	17 578,03	36 219,65

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article *L. 2222-3* ;

Vu la délibération 2021-016 du 13 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la Commune de Thoiré sur Dinan ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Gérard LENOIR, adjoint délégué aux finances a soumis à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget annexe d'assainissement dressé par Monsieur Bruno BOULAY, Maire et Monsieur Sébastien DELCROS, comptable des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à : 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION, 9 voix POUR

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe d'assainissement de la commune de Thoiré sur Dinan.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du résultat – exercice 2025 – budget assainissement – délibération 2026-03-03

Le conseil municipal, constatant que le Compte Financier Unique présente :

EXPLOITATION

Un excédent reporté de :	16 287.08€
Un résultat positif pour l'exercice 2025 de	1 290.95€
Soit un excédent cumulé de (à reporter en 2026 au compte 002)	**17 578.03€**

INVESTISSEMENT

Un excédent reporté de :	12 566.21€
Un résultat positif pour l'exercice 2025 de :	6 075.41€
Soit un excédent cumulé de : (à reporter au compte 001)	18 641.62€

- **M. BOULAY propose d'affecter ce résultat sur l'exercice 2026 comme suit :**

En section d'exploitation :

.Résultat d'exploitation au 31/12/2025 (excédent)	17 578.03€

En section d'investissement :

. Au compte 001 (recettes)	18 641.62€

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité la proposition de monsieur le maire.

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 10 voix

Vote du budget primitif d'assainissement 2026 – délibération 2026-03-04

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif d'assainissement 2026, élaboré lors de la réunion des finances du 10 février 2026, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	9 875.01€
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 500.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 568.02€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	205.00€
Chapitre 66 – charges financières	430.00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100.00€
Chapitre 68 _ Dotations aux amortissements et provisions	50.00€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 900.00€
TOTAL :	**29 628.03€**

Recettes :

Chapitre 70 – Ventes de produits	12 000.00€
Chapitre 78 _ Reprise sur amortissements	50.00€
Chapitre 002 – Résultat reporté	17 578.03€
TOTAL	**29 628.03€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 700.00€
Chapitre 23 – Installation, matériel et outillage	31 409.64€
TOTAL :	**34 109.64€**

Recettes :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 568.02€
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	6 900.00€
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté	18 641.62€
TOTAL	**34 109.64€**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 10 février 2026 ;

Vu le budget primitif,

Après en avoir délibéré, décide :

➢ **D'adopter** le budget primitif du budget d'assainissement de la commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**29 628.03**	**29 628.03**
Investissement	**34 109.64**	**34 109.64**

➢ **D'autorise**r monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 10 voix

Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal- Délibération 2026-03-05

Présentation générale du compte financier

Vue d'ensemble :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	210 639.69	371 439.30	582 078.99
	Recettes réalisées	B	**10 447.26**	**394 145.50**	404 592.76
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	262 498.57	634 049.69	896 548.26
	Dépenses réalisées	E	**134 776.22**	**370 025.23**	504 801.45
	Reste à réaliser	F	14 228.80	0.00	14 228.80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations d'exercice (+/-)	G=B-E	-124 328.96	24 120.27	-100.208.69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	51 858.88	262 610.39	314 469.27
Solde ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	-72 470.08	286 730.66	214 260.58
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	-14 228.80	0.00	-14 228.80
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-86 698.88	286 730.66	200 031.78

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article *L. 2222-3* ;
Vu la délibération 2021-016 du 13 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Thoiré sur Dinan ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Gérard LENOIR, adjoint délégué aux finances a soumis à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Bruno BOULAY, Maire et Monsieur Sébastien DELCROS, comptable des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à ; *0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION, 9 voix POUR :*
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Thoiré sur Dinan.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat – exercice 2025 – budget principal – délibération 2026-03-06

Le conseil municipal, constatant que le Compte Financier Unique présente :

En section de fonctionnement

. Un excédent reporté de :	262 610.39€
. Un résultat positif pour l'exercice 2025 de :	24 120.27€
. Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	286 730.66€

En section d'investissement

. Un excédent reporté de :	51 858.88€
. Un déficit pour l'exercice 2025 de :	-124 328.96€
. Un déficit des restes à réaliser de :	-14 228.80€
. **Soit un besoin de financement de** :	86 698.88€

M. BOULAY propose d'affecter le résultat sur l'exercice 2026, comme suit :

En section de fonctionnement :

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté en recettes)	200 031.78€

En section d'investissement :

. Au compte 001 (dépenses)	72 470.08€
. Au compte 1068 (recettes)	86 698.88€
. Solde des restes à réaliser (dépenses)	14 228.80€

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver la proposition de monsieur le maire telle que présentée ci-dessus.

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 10 voix

Vote du budget principal 2026 – Délibération 2026-03-07

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, élaboré lors de la réunion des finances du 10 février 2026, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général		151 700.00€
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		129 500.00€
Chapitre 014 - Atténuations de produits	30 609.66€	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		88 205.00€
Chapitre 66 - Charges financières		6 200.00€
Chapitre 67 - Charges spécifiques		200.00€
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions		50.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		170 057.12€
TOTAL		**576 521.78€**

Recettes :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 100.00€

Chapitre 73 – Impôts et taxes	30 000.00€
Chapitre 731 – Fiscalité locale	180 000.00€
Chapitre 74 – Dotations, participations	85 840.00€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	45 500.00€
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provisions	50.00€
Chapitre 002 -Résultat de fonctionnement reporté	200 031.78€
TOTAL	**576 521.78€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	(dont 14 228.80€ de reste à réaliser)	160 970.92€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		37 000.00€
Chapitre 10 – Taxe d'aménagement		15.00€
Chapitre 001 _ Déficit d'investissement		72 470.08€
TOTAL		**260 456.00€**

Recettes :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 198.88€
Chapitre16 – Emprunts et dettes assimilées	200.00€
Chapitre021–Virement de la section de fonctionnement	170 057.12€
TOTAL	**260 456.00€**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 10 février 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le budget primitif du budget principal de la commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**576 521.78€**	**576 521.78€**
Investissement	**260 456.00€**	**260 456.00€**

- **D'autorise**r monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l' exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 10 voix

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Bruno BOULAY

MAIRIE de THOIRÉ-SUR-DINAN 72500

Secrétaire de séance,
Aurélie MANCELLIER